

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 13 mai 2019 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-05-416 Adoption de l'ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 13 mai 2019 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1784 / Acquisition du lot 3 285 778
3. Acquisition / Lot 3 285 778 / 1255-1257, rue Émile-Bouchard / Bâtiment institutionnel
4. Autorisation / Travaux de stabilisation de berges de la rivière Quinchien / Servitude de non-construction à des fins de conservation / Partie du lot 1 543 525
5. Exonération des frais de permis / Travaux suite aux inondations
6. Période de questions
7. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

19-05-417 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1784 / Acquisition du lot 3 285 778

Le conseiller M. Paul Dumoulin dépose le projet de règlement n° 1784 autorisant l'acquisition du lot 3 285 778 et les honoraires professionnels afférents en décrétant une dépense et un emprunt de 2 940 550 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-05-418 Acquisition / Lot 3 285 778 / 1255-1257, rue Émile-Bouchard / Bâtiment institutionnel

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un parc-école sur une partie du lot 3 285 778;

CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire des Trois-Lacs et son intention de louer le bâtiment sis sur le lot 3 285 778, correspondant au 1255-1257, rue Émile-Bouchard;

CONSIDÉRANT que l'article 29 paragraphe 1.1 de la Loi sur les cités et Villes permet à une municipalité d'acquérir un immeuble qui pourra être loué à une commission scolaire;

CONSIDÉRANT que Les Immeubles CCMV inc., propriétaire dudit lot, consent à sa cession en faveur de la Ville, le tout pour un montant totalisant 2 800 000 \$, tel qu'il appert d'une lettre datée du 8 mai 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition du lot 3 285 778, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt n° 1784;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-05-419 Autorisation / Travaux de stabilisation de berges de la rivière Quinchien / Servitude de non-construction à des fins de conservation / Partie du lot 1 543 525

CONSIDÉRANT l'entente tripartite signée avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la Ville de Saint-Lazare pour la stabilisation des berges de la rivière Quinchien dans le secteur Vallée-Chaline;

CONSIDÉRANT que des travaux d'intervention d'ordre urgent et prioritaire doivent être exécutés sur une partie du lot 1 543 525 appartenant à la Ville, laquelle partie de lot est grevée d'une servitude de non-construction à des fins de conservations publiée au Registre foncier sous le numéro 20 056 296;

CONSIDÉRANT qu'il y lieu d'autoriser la Ville de Saint-Lazare à effectuer lesdits travaux, le tout selon les conditions énoncées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDELCC) dans sa correspondance datée du 8 mai 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lazare s'engage à restaurer et remettre à l'état naturel ladite partie de lot à la fin des travaux;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Saint-Lazare soit autorisée à exécuter des travaux d'intervention d'ordre urgent et prioritaire sur une partie du lot 1 543 525, le tout selon les conditions énoncées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDELCC) à sa correspondance datée du 8 mai 2019.

« ADOPTÉE »

19-05-420 Exonération des frais de permis / Travaux suite aux inondations

CONSIDÉRANT la crue des eaux du printemps 2019;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens devront effectuer des travaux pour remettre en état leur propriété en raison des dommages causés par la crue des eaux;

CONSIDÉRANT que ces citoyens devront obtenir un permis de la division – Permis et inspections pour effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire faciliter ce processus pour les citoyens affectés par les inondations;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrétée l'exonération de frais de permis pour tous travaux résultants des dommages causés par la crue des eaux 2019.

« ADOPTÉE »

19-05-421 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-05-422 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 06 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe